

### Objectifs de la formation

Le BTM maréchal-ferrant est un diplôme de niveau IV de la Chambre des Métiers. Son obtention permet :

- **L'entrée dans la vie professionnelle :**
  - ✓ trouver une place salariée dans une entreprise de maréchalerie.
  - ✓ créer ou reprendre une entreprise.

### Conditions d'admission

Pour être admis(e) en formation le/la candidat(e) doit :



- Etre titulaire d'un CAPa Maréchal-ferrant.
- Avoir signé un contrat d'apprentissage.

### Recrutement

Le recrutement se fait sur tests et entretien avec l'équipe des formateurs/trices chargé(e)s des enseignements.

L'entretien a pour but d'évaluer les motivations des candidat(e)s. Les tests permettent de s'assurer que les futur(e)s apprenant(e)s ont le niveau requis pour suivre avec succès la formation.

### La formation

- Durée : Formation alternée sur deux ans
  - 13 ou 14 semaines de 35 heures de présence au CFA par an (945 heures au total)
  - 38 ou 39 semaines en entreprise par an dont 5 semaines de congés payés
- Rythme indicatif : Regroupement d'une semaine au CFA toutes les 3 semaines
- Lieu : St-Hilaire du Harcouët
- Contact et inscription : Marilynne Mary, secrétaire du CFA-CFPPA
  -  02 33 91 02 29
  -  [cfa.st-hilaire@educagri.fr](mailto:cfa.st-hilaire@educagri.fr)
- Fiche d'inscription : disponible sur demande ou téléchargeable sur le site internet de l'établissement [www.lycee-agricole-de-la-baie-du-mont-saint-michel.fr](http://www.lycee-agricole-de-la-baie-du-mont-saint-michel.fr)

**Programme – Liste des modules**

*Horaires indicatifs par année*

<b>Modules généraux</b>	163 h
• Gestion, animation d'équipe	101 h
• Communication et informatique	39 h
• Anglais	23 h
<b>Modules professionnels</b>	310 h
• Pratique et technologie	206 h
• Hippologie	46 h
• Santé et hygiène	26 h
• Récupération du vécu	12 h
• Pluridisciplinarité ( <i>Pratique, hippologie, gestion, anglais et communication</i> )	20 h

**Evaluation - Validation**

Le diplôme est un examen terminal. Le BTM est délivré aux candidat(e)s ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 et des notes minimales dans toutes les épreuves.

**Rémunération – Frais de formation**

- **La rémunération**  
La rémunération est un pourcentage du SMIC brut selon le barème suivant (attention, ce barème est donné à titre indicatif car il dépend également du pourcentage de rémunération d'un éventuel contrat d'apprentissage antérieur) :

	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	
		1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre
<b>16 et 17 ans</b>	25 % du SMIC	37 % du SMIC	45 % du SMIC
<b>18, 19 et 20 ans</b>	41 % du SMIC	49 % du SMIC	55 % du SMIC
<b>21 à 25 ans</b>	53 % du SMIC	61 % du SMIC	61 % du SMIC

- **Aides à l'embauche**  
L'employeur bénéficie d'avantages financiers (exonération de charges sociales et patronales, prime à l'embauche, prime d'apprentissage, crédit d'impôt ...) qui peuvent varier selon les régions
- **Tarifs des pensions – Hébergement possible à l'internat**

	Interne	Demi-pensionnaire	Interne-Externe
<b>Tarif à la journée</b>	12,40 €	3,60 €	7,40 €
<b>Forfait à la semaine de regroupement</b>	62 €	18 €	37 €